

# Le travail en cave

4

*Une fois la vendange récoltée, elle est réceptionnée au chai ou à la cave.*

*Le raisin va suivre différentes étapes de vinification pour aboutir au produit fini, le vin, qui sera conditionné pour la vente.*

*Ces opérations se déroulent toute l'année.*



## Réception, tri des vendanges - Vinification

### Les outils et matériels existants

- Égrappoir
- Trémie de réception (conquet)
- Table de triage
- Pressoir
- Tapis transporteur
- Pompe à marc
- Trémie de transport
- Cuvierie (inox, béton, ciment, foudre, fibre de verre ...), fûts, barriques
- Filtration (à terres, à plaques...)
- Outils électriques portatifs (rallonges, drapeaux, baladeuses, ventilateurs ...)
- Échelles mobiles, passerelles
- Tuyaux
- ...

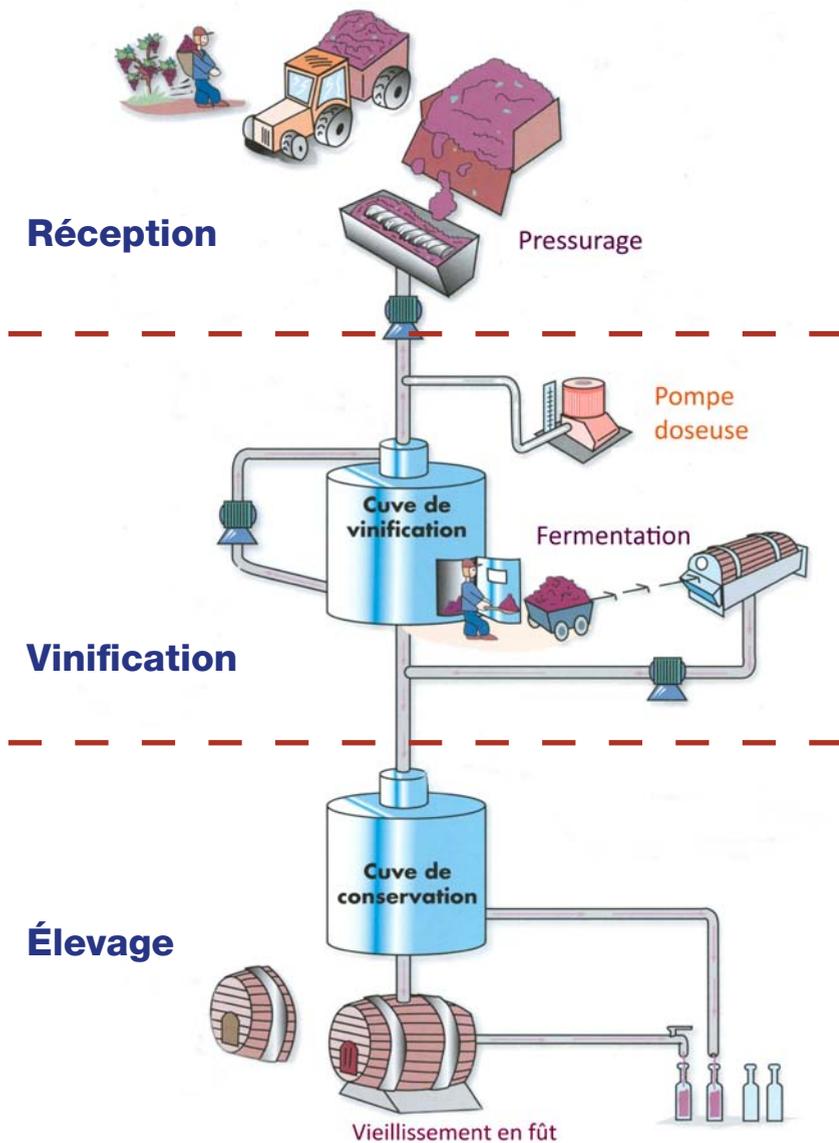


### Une tenue adaptée

- Chaussures ou bottes antidérapantes qui maintiennent bien les chevilles
- Vêtements imperméables, cote de travail ...

# Le travail en cave

## Une technique de vinification en vin rouge



Source : d'après le schéma CCMSA - Référence 10084 - Création BMG SYSTEM



## Les risques

- Chimique
- Électrique
- Chute de hauteur
- Chute de plain-pied
- Travail répétitif et postures contraignantes pour le dos et les articulations
- Machines
- Travail isolé.

## La prévention

### Prévention chimique



#### ► "invisible" : CO<sub>2</sub> (gaz carbonique) :

- incolore, inodore, plus lourd que l'air, produit lors de la fermentation
- pouvant être **MORTELL** instantanément, ce gaz s'accumule dans les points bas du chai non ventilé et particulièrement dans les cuves enterrées.



***L'autorisation d'accès à ces zones à risque ne se fera que sous les directives du responsable, celui-ci ayant mis en place les systèmes de détection et de ventilation adéquats (le test à la bougie est inefficace donc DANGEREUX).***

#### ► "visibles" :

- **SO<sub>2</sub>** (soufre) : solide, liquide ou gaz d'odeur caractéristique irritante, pour les voies respiratoires (peut être responsable de crise d'asthme).
- **terres de diatomées** : utilisées pour la filtration. Risque respiratoire (silicose, cancer)  
L'utilisation de la filtration tangentielle permet de limiter le SO<sub>2</sub> et supprime l'exposition aux terres de diatomées.
- **produits caustiques** (acide nitrique, soude caustique...) : liquide ou solide. Ils sont utilisés pour le nettoyage et/ou détartrage.

***Leur utilisation nécessite des équipements de protection individuelle (gants en nitrile, masque à cartouche de type E (soufre), P3 (terres diatomées) et A2B2P3 (autres produits), lunettes de protection ou écran facial...).***

### Prévention électrique

La cave ou le chai sont des milieux humides. Pour éviter l'électrocution (mortelle), il convient de respecter :

- le voltage des appareils (baladeuses sur du 24 volts uniquement ...),
- l'entretien des rallonges...



***Pour toute intervention (changement d'ampoule ou de fusible, accès à l'armoire électrique...) il est obligatoire d'avoir l'autorisation de l'employeur et l'habilitation électrique adaptée.***

### Prévention des chutes de hauteur

Pour monter au-dessus des cuves, le personnel doit utiliser différents moyens de type échelle, escalier, escabeau, passerelle ...

***Pour les matériels mobiles : s'assurer de leur fixation et de leur stabilité (crochets, freins, tampons antidérapants...).***

***Privilégier les échelles en aluminium et sécuriser les passerelles.***



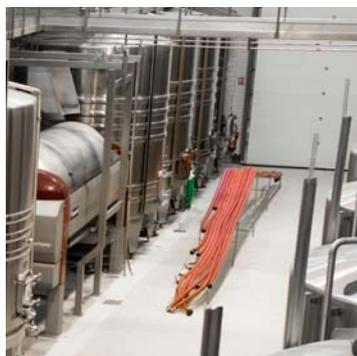
### Prévention des chutes de plain-pied

Les lieux de passage peuvent être encombrés (tuyaux, rallonges, appareils ...). L'eau et les déchets viticoles rendent souvent le sol glissant.

***Utiliser des chaussures ou bottes antidérapantes.***

***Ranger les matériels et nettoyer régulièrement le sol (raclette).***

***Éviter de courir (téléphone ...).***



# Le travail en cave

## Prévention des gestes et postures

Privilégier l'entraide et/ou utiliser des matériels d'aide à la manutention (transpalettes manuels ou électriques, chariot élévateur...).

Lors du décuverage, alterner les tâches et utiliser des matériels adaptés.



## Prévention liée aux machines

Les matériels de cave présentent des risques :

- de happement, chocs, écrasement (vis sans fin, pressoir, égrappoir...),
- électriques,
- de bruit et de coactivité.

**Maintenir les sécurités en état (carters, bouton d'arrêt d'urgence, contacteurs...).**

**N'intervenir que sur machines hors tension et à l'arrêt total.**



## Conditionnement et stockage

### Les outils et matériels existants

- Laveuse
- Chaîne d'embouteillage
- Étiqueteuse
- Mise en cartons
- Palettiseur
- Table élévatrice
- Chariot élévateur/ gerbeur
- Transpalettes (manuel ou électrique)
- ...



# Le travail en cave

## Une tenue adaptée

- Chaussures ou bottes antidérapantes qui maintiennent bien les chevilles
- Vêtements imperméables, cotte de travail ...

## Les risques

- Bris de verre
- Travail répétitif et postures contraignantes
- Coactivité avec chariot élévateur (voir fiche «La conduite des matériels agricoles»)
- Bruit.

Les risques mécaniques et électriques sont présents lors des tâches de conditionnement et de stockage. Les règles de prévention sont les mêmes que pour les machines utilisées en vinification.

## La prévention

### Prévention des coupures et projections dans les yeux

Lors de la manipulation des bouteilles, il est possible que celles-ci éclatent. Il est donc recommandé de porter des gants anti-coupure ainsi que des lunettes de protection (notamment pour les vins effervescents).



Source : Guide sur les équipements de protection individuelle

### Prévention des gestes et postures

La mise en bouteille, l'étiquetage, la mise en cartons et la mise sur palettes sont des activités qui nécessitent beaucoup de manutention manuelle et de répétitivité des mouvements.

**Utiliser au maximum les outils d'aide à la manutention (table élévatrice, gerbeur, transpalette, chariot élévateur...).**

**Alterner les tâches, travailler à hauteur confortable...**

### Prévention du bruit

Les machines bruyantes (laveuse, embouteilleuse, étiqueteuse...) nécessitent le port de protections auditives (bouchons d'oreille, casque antibruit ...).



Source : Guide sur les équipements de protection individuelle